



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 157/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de prestation avec l'association « Satin Doll Sisters »

Considérant l'organisation du marché de Noel le 07 décembre 2024 sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de prestation avec l'association « Satin Doll Sisters », demeurant, 16 Chemin des Primeveres, 73100 Aix-Les-Bains, représentée par Mme. Marie Laure KUHNER, pour la prestation «Swingles Belles », samedi 07 décembre 2024 à Vif, pour un montant total de 1550,60 euros TTC (mille cinq cent cinquante euros et soixante centimes).

De signer le contrat de prestation avec l'association «Satin Doll Sisters» annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 08 octobre 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Guy GENET